

Une attention soutenue, un organisme reconnu

APPROCHE SPÉCIFIQUE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Depuis plusieurs années, l'Urssaf s'engage à assurer une présence et un accompagnement spécifiques auprès des travailleurs indépendants bourguignons.

Cette proximité est entretenue par la participation régulière de l'organisme aux salons propres à ces professionnels, qu'il s'agisse d'événements liés à la création d'entreprise, ou de salons thématiques organisés par certaines branches d'activité (bâtiment par exemple).

Depuis 2021, cette proximité est structurée et offre davantage de services avec la mise en place de 4 nouveautés :

- un **accueil spécifique** sur le site Dijon Toison d'Or, où les travailleurs indépendants de Côte-d'Or peuvent accéder à un accueil conjoint Urssaf, Assurance maladie, Assurance retraite, Caf et Finances publiques, pour une approche globale de leur situation
- une **Cellule dédiée aux créateurs TI**, qui accompagne de manière personnalisée les auto-entrepreneurs de moins de 50 ans pendant leur première année d'installation
- un **parcours attentionné** pour faciliter et expliciter les étapes d'un changement de région

En 2023, un dispositif d'accompagnement à la cessation d'activité sera rendu effectif, tout comme une approche commune avec les services fiscaux.

HELP!

Le 4 octobre 2021, le Conseil de la Protection sociale des Travailleurs indépendants Bourgogne-Franche-Comté lançait le dispositif Help ! dans la région.

Regroupant la Caf, l'Assurance maladie, la Carsat et l'Urssaf, le dispositif a pour objectif de proposer aux travailleurs indépendants un accompagnement global et coordonné en cas de difficultés de gestion ou de difficultés personnelles.

UN ORGANISME RECONNU AU NIVEAU NATIONAL

La qualité et la fiabilité des travaux menés depuis plusieurs années par les équipes de l'Urssaf Bourgogne l'ont fait identifier comme un organisme de confiance par la Caisse nationale du réseau Urssaf. Au moment de réorganiser - à l'échelon de la France entière - les activités spécifiques menées par les Urssaf, cette confiance s'est matérialisée à travers la délégation à notre organisme de deux missions de portée nationale :

Centre de gestion des Professionnels de santé

Depuis janvier 2022, notre organisme est l'une des 12 Urssaf en charge de la gestion des dossiers des cotisants relevant des professions médicales pour le compte de l'ensemble du réseau.

L'activité du Centre de gestion est répartie entre les sites d'Auxerre et de Nevers. Le Centre assure la gestion des comptes cotisants des professionnels de santé exerçant en Bourgogne mais également dans les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

28 538 comptes Professionnels de santé sont ainsi gérés par l'Urssaf Bourgogne, dont 20 579 exerçant en Rhône-Alpes, soit 72 % du fichier extérieur à la région.

Centre national de traitement FEND (flux entrants non dématérialisés)

Depuis octobre 2020, l'Urssaf Bourgogne est l'une des 3 Urssaf assurant la réception et la numérisation des courriers postaux et l'encaissement des chèques adressés aux organismes du réseau.

L'activité du Centre, répartie sur les sites de Dijon et Mâcon, permet de traiter ainsi les flux entrants non dématérialisés de 6 Urssaf « clientes » en plus des siens propres :

Centre-Val-de-Loire, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire et Picardie

Cette activité a représenté en 2022 le traitement de 614 872 plis, dont près de 83 % pour le compte de ses clients.

La plaquette 2023 à votre attention permet de mieux appréhender les actions conduites par les collaborateurs de l'organisme. Plurielles, elles concourent chaque jour au financement du système de protection sociale, à une concurrence saine et loyale, et à l'éclairer les choix des décideurs économiques et politiques de la région. Qu'ils en soient remerciés. Avec l'appui de son Conseil d'Administration et des Conseils départementaux, l'Urssaf innove, s'adapte pour conduire nos missions de service public.

Lionel Matz
Directeur de l'Urssaf Bourgogne

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ

Diffuser vite et bien l'information à nos publics demeure une priorité, tout particulièrement au regard des nouvelles organisations du travail héritées de la crise Covid. Les outils numériques permettent cette souplesse et cette réactivité.

En parallèle de notre activité sur les réseaux sociaux (Twitter et LinkedIn), le portail internet urssaf.fr a été repensé et met désormais à disposition des organismes des espaces web dédiés à l'information locale :

www.bourgogne.urssaf.fr

La proximité avec nos publics est également entretenue par le biais des **wébinaires**. Échanges avec les partenaires, présentation des données socio-économique ou des nouveautés législatives, leur facilité d'accès et l'usage des replays permet une souplesse au bénéfice de tous.

Enfin, notre newsletter **Lettre d'information aux partenaires** partage trimestriellement nos enjeux, notre action et nos réussites auprès de nos partenaires et des décideurs du territoire.



Siège
8 boulevard Clemenceau
21000 Dijon

www.bourgogne.urssaf.fr

 @UrssafBourgogne

 Urssaf Bourgogne

Urssaf
Bourgogne

Crédit photo Adobe Stock / Impression : Urssaf Bourgogne

Création SerCom UR Bourgogne juin 2023

Urssaf Bourgogne

Nos services, à vos côtés chaque jour...


Sécurité sociale



Les Urssaf

Un réseau acteur du système de protection sociale

Parmi les 5 branches composant la Sécurité sociale, le réseau Urssaf est la branche chargée de son financement par le recouvrement (encaissement - redistribution) des cotisations et contributions prélevées sur les revenus d'activité.

Les attributaires des sommes encaissées sont, historiquement, les branches prestataires de la Sécurité sociale : Assurance Maladie, Retraite, Allocations familiales, Accidents du travail.

Le haut niveau de performance du réseau a également conduit les pouvoirs publics, au fil des années, à lui confier le circuit de financement de « tiers » : autorités organisatrices de la mobilité (AOM - transports urbains), Assurance chômage, sécurité sociale des indépendants, retraite complémentaire, ...

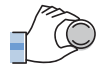
Les Urssaf relèvent du droit privé et sont chargées d'une mission de service public. Les collaborateurs sont des salariés de droit privé. Chaque Urssaf est dotée d'un Conseil d'administration de composition paritaire. Ses membres en élisent le Président pour la durée de la mandature de 4 ans.



L'Urssaf Caisse nationale pilote les 22 Urssaf implantées sur 105 sites du territoire métropolitain.

L'Urssaf Bourgogne

Relais de l'action nationale et acteur régional



Notre mission première : collecter et répartir au quotidien les cotisations et en assurer la transmission à la Caisse nationale sous 24h.



Accompagner plus de 169 400 entreprises et travailleurs indépendants dans la mise en œuvre des services dématérialisés.



Apporter également conseils et appui sur les droits et devoirs liés à la législation sociale.

Contrepartie à un système entièrement déclaratif, l'Urssaf assure les missions de contrôle des déclarations et situations, afin de :



s'assurer de la bonne application des textes



lutter contre le travail illégal, pour une concurrence saine et loyale et le respect des droits des salariés

5 sites en Bourgogne au 01/01/2023

Dijon Clemenceau (siège régional) Dijon Toison d'Or Auxerre Mâcon Nevers

Le réseau Urssaf c'est



15 090 COLLABORATEURS
Femmes et hommes en CDI

11,26 MILLIONS COMPTES
COTISANTS GÉRÉS

648,3 MDS€ ENCAISSÉS



l'Urssaf Bourgogne c'est

304 COLLABORATEURS
Femmes et hommes en CDI au 31/12/2022

169 415 COMPTES
COTISANTS GÉRÉS
au 31/12/2022

5,6 MDS€ ENCAISSÉS
en 2022

Les chiffres clefs



DÉMATÉRIALISATION

99,5 %

des déclarations des entreprises du régime général sont effectuées sur internet (en nombre)



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

92,1 % taux d'appels aboutis
Travailleurs indépendants

Taux d'appels aboutis autres appels 91,3 %

17,7 / 20

pour la qualité de la réponse téléphonique



PERFORMANCE DU RECOUVREMENT

98,6 %

des cotisations dues sont collectées au 31 décembre



LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ

13,16 MILLIONS D'€
de redressements de cotisations en 2022
29,44 MILLIONS D'€
depuis 2018



PLANS D'APUREMENT ENGAGÉS AU TITRE DE LA RÉSORPTION DE LA DETTE COVID

3 024 PLANS RG

pour un montant de 15,5 M€

17 873 PLANS TI

pour un montant de 91,2 M€



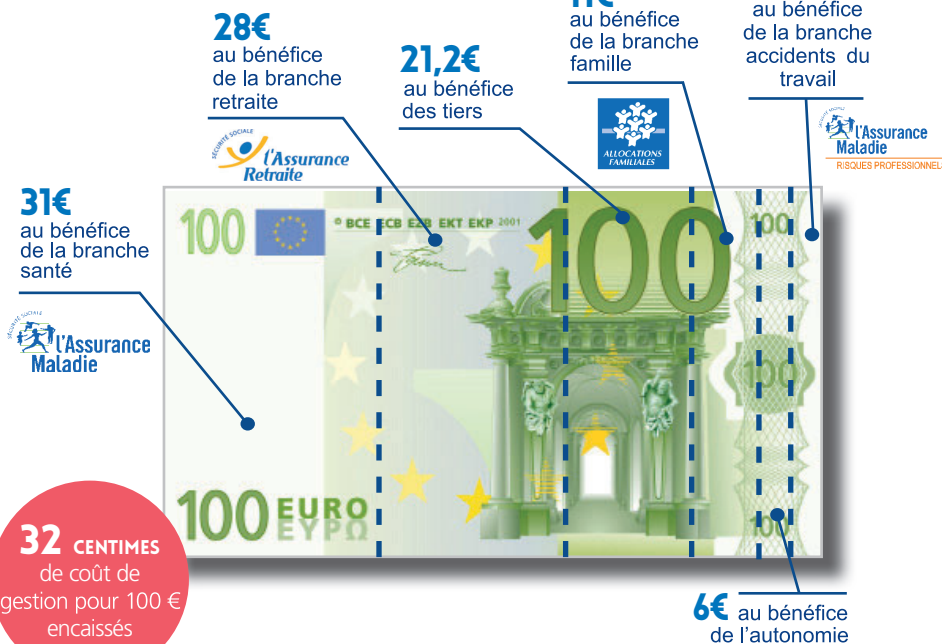
ENCAISSEMENTS

5,6 MILLIARDS D'€

encaissés en 2022, dont 99,9 %
par moyen dématérialisé

Chiffres Urssaf 2022

Pour financer quoi ? SUR 100 EUROS COLLECTÉS



L'action quotidienne de l'Urssaf Bourgogne

INFORMATION ET ACCUEIL

Les portails internet www.urssaf.fr et www.secu-independants.fr constituent les premiers vecteurs d'information pour nos publics.

L'organisme est joignable gratuitement par téléphone de 9h à 17h :

- au 3698 (travailleurs indépendants)
- au 3957 (autres professionnels)

Chaque site de l'organisme assure un accueil physique pour lequel le principe d'accueil sur rendez-vous est généralisé. Ce principe permet de définir en amont et précisément les besoins du demandeur. Si la première prise de contact par téléphone n'a pas permis d'apporter la réponse adaptée, le cadre du rendez-vous optimise un accueil ciblé, que ce soit en termes d'informations que de mobilisation d'un interlocuteur Urssaf spécifiquement identifié. Seule la ville de Dijon, en raison de ses niveaux de fréquentation, voit un accueil sans rendez-vous, accessible chaque matin sur le site de Dijon Toison d'Or.

L'organisme publie également quotidiennement des informations sur son compte Twitter : informations générales, présence sur les salons, situation de l'emploi, offres de services...

FOURNITURE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES

Par les données collectées, le réseau Urssaf, labellisé par l'État pour ses productions statistiques, constitue un observatoire socio-économique de référence. Les échanges de données avec des partenaires (Directe, Pôle emploi, chambres consulaires régionales, collectivités territoriales, Cress, Emfor...) permettent des analyses co-construites à différents niveaux de territoire ainsi que la rédaction de publications communes.

À travers nos différentes publications et la tenue de webinaires, nous mettons régulièrement à disposition ces données économiques, au bénéfice de nos partenaires, des décideurs politiques et socio-économiques des 4 départements bourguignons, mais également sur le périmètre Bourgogne-Franche-Comté en coopération avec les équipes de l'Urssaf Franche-Comté.

La Bourgogne pionnière dans le partage de la data

En 2021, l'Urssaf Bourgogne a été la première à combiner l'analyse de la data avec la géolocalisation. Une étude sur l'emploi salarié privé a été menée en partenariat avec Dijon Métropole à l'échelle de différents quartiers, sur une période de 10 ans.

Depuis 2022, l'organisme a également mis en place un autre partenariat innovant avec 10 stations de radios bourguignonnes. Cette coopération permet la diffusion mensuelle des Capsules Éco Urssaf, chroniques tout public sur l'emploi et son évolution dans chacun des 4 départements de Bourgogne.

LES OFFRES DE SERVICES ET LA DÉMATÉRIALISATION

L'Urssaf Bourgogne participe à la promotion des offres de services du réseau Urssaf : Impact emploi ou Chèque emploi associatif pour les associations, Cesu pour les particuliers employeurs, Pajemploi, Tese... Depuis le 1^{er} janvier 2022, une coopération entre le réseau Urssaf et la DGFIP a permis la mise en œuvre de l'avance immédiate du

crédit d'impôt pour les particuliers employeurs utilisant le Cesu+.

Dans le cadre de l'accompagnement à la DSN, l'Urssaf Bourgogne pilote le Comité Net-Entreprises Bourgogne, qui réunit les acteurs de la protection sociale partenaires du portail.



LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dans un contexte économique très concurrentiel, la fraude conduit à une concurrence déloyale et pénalise les entrepreneurs respectueux de leurs obligations. Elle met également en péril la couverture sociale des salariés.

De par sa mission de lutte contre les fraudes et soucieuse de protéger les intérêts des

salariés et des entreprises, l'Urssaf Bourgogne mène, seule ou en partenariat avec certains services de l'État, des actions de lutte contre le travail illégal. Les procès-verbaux dressés sont transmis aux Procureurs de la République. L'année 2022 a été une année record en termes de montants redressés, avec plus de 13 M€.